



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Délibération n°2026-003-DE

OBJET : Neutralisation des amortissements 2026

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 14

Excusé(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 1

Pour : 15

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le vingt trois février deux mille vingt six, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 10 février 2026

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelynne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Patrick MICHAUD, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Frédéric DUFOUR pouvoir à Yves CHAZAL

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Frédéric DUFOUR, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Madame MAILLARD expose les faits suivants :

Depuis plusieurs années, la commune verse par le biais du compte 204 des subventions d'équipement à des groupements de collectivités dans le cadre de travaux d'investissement réalisés sur la commune par leur soin suite à des transferts de compétence :

- le SIEL pour les enfouissements de ligne et les extensions de réseau
- les attributions de compensations à LFA
- les fonds de concours pour la réfection de voirie communautaire
- Subvention équipement salle des fêtes Pralong
-

Ces sommes doivent faire l'objet d'un amortissement annuel sur une durée qui ne saurait excéder 15 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260223-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026
Publication : 27/02/2026

Par ailleurs, la commune apporte son fond de concours aux particuliers par le « Programme d'aide au ravalement de façade des particuliers ». Cette dépense inscrite au compte 20422 doit également être amortie l'année suivant son versement.

Ceci représente une charge d'amortissement et donc en conséquence de fonctionnement qui s'avère très importante

Pour l'année 2026, la charge est de 51 513.78 €.

L'instruction comptable M57 offre la possibilité de neutraliser cette charge d'amortissement partiellement ou totalement.

Madame MAILLARD propose au Conseil municipal de procéder à la neutralisation totale de cette charge sur l'exercice 2026 et d'inscrire au budget primitif les sommes permettant de comptabiliser ces écritures.

Constatation des amortissements 2026	
FONCTIONNEMENT - Dépenses	
681 chapitre 042	54 094.78 €
FONCTIONNEMENT - Recettes	
777 chapitre 042	2 581.00 €
INVESTISSEMENT - Recettes	
28041412 chapitre 040 Fonds de concours pr salle Pralong	4 000.00 €
2804182 chapitre 040 Trav SIEL Chem. des Brosses dissimul, fibre etc Extension BTS Les Romans propriété ALLIROT Extension GC Telecom chemin de la Ville propriété ALLIROT Extension BTS ZI Tournel Mise en valeur éclairage Cloître Dissimulation réseau électrique façade Place du Pont	11 665.91 € 3 641.00 € 1 136.00 € 612.00 € 852.00 € 4 646.00 € 778.91 €
28041512 chapitre 040 Fond de concours voirie Ch de la Madone	5 183.00 €
280422 chapitre 040 Aide pour réfection de façade des particuliers	1 724.00 €
28046 chapitre 040 Attribution compens inv 2025	30 633,28 €
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200461-20260223-2026-003-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 27/02/2026 Publication : 27/02/2026	

INVESTISSEMENT - Dépenses	
13913 chapitre 040 <i>Subvention d'investissement du département pour mise en valeur de l'éclairage du Cloître</i>	2 581.00 €
Neutralisation 2026	
77681 chapitre 042	51 513.78 €
198 chapitre 040	51 513.78 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de procéder à la neutralisation totale de la charge d'amortissements de l'exercice 2026 d'un montant de 51 513.78 €,
- **INSCRIT** au budget primitif 2026, les crédits permettant de comptabiliser les écritures de neutralisation,

Champdieu, le 23 février 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260223-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026
Publication : 27/02/2026